

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023/33

Nombre de Conseillers

En exercice : **11**

Présents : 8

Votants : 8

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Le DIX SEPT OCTOBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 10/10/2023

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, DONNARS Jean.

Absents excusés : DEHAVANNE Carole, ALLOIN Dominique

Absent en retard : FOUILLAND Franck

Secrétaire : Yannick FRANÇOIS

Délibération publiée le 20/10/2023

MODIFICATION DE LA QUOTITÉ HORAIRE DE L'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE PLUS DE 10% - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire expose qu'est notamment inscrit au tableau des effectifs de JARNOSSE un emploi permanent d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL pour 20H / 35ème hebdomadaires.

Cependant, compte tenu du départ à la retraite de Mme MORICET non remplacée, de la réorganisation du travail, et de la nouvelle répartition des tâches, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de cet emploi. Cette modification étant supérieure à 10% de la durée du temps de travail initialement fixée, celle-ci doit être considérée comme une suppression de poste.

Avec l'avis favorable du Comité social territorial émis le 29/09/2023, M. le Maire propose donc de supprimer cet emploi d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL pour 20H / 35ème hebdomadaires et de le remplacer par un emploi permanent d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL à temps non complet, à raison de 29H56 / 35ème hebdomadaires.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'APPROUVER la suppression à compter du 1er novembre 2023 d'un emploi permanent d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL à temps non complet à raison de 20h / 35 heures hebdomadaires.
- d'APPROUVER la création à compter du 1er novembre 2023 d'un emploi permanent d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL à temps non complet à raison de 29h56 / 35 heures hebdomadaires.
- d'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 012.
- de charger Monsieur le Maire de procéder à la nomination de Mme Alicia CHARTON sur l'emploi d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL selon les conditions statutaires et réglementaires.

Fait à JARNOSSE, le 17 octobre 2023

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Yannick FRANÇOIS

